Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-212203301-20260225-2026_02_02-DE

2026-02-02

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE SAINT-THELO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-THELO

DELIBERATION N°2026-02-02

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze février à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en mairie de Saint-Thélo, sous la présidence de Madame Anne-Laure DUEDAL, la Maire.

Date de la convocation : Le 5 février 2026

Sont présents : Anne-Laure DUEDAL, Lucie LAUBE, Jean-Jacques FRABOULET, Marcel LECANT, Yves CHRETIEN, Jean-Paul DUAULT, André LE MAUX, Jean-Michel MARSOIN, Gwénaëlle LE VERGER

Secrétaire de séance : Jean-Michel MARSOIN

Délibération relative au renouvellement de la ligne de trésorerie pour l'année 2026.

La ligne de trésorerie actuelle, d'un montant de 150 000 € arrive à échéance le 16.04.2026. Afin d'anticiper les prochaines dépenses, il convient de renouveler cette ligne de trésorerie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par **9** voix pour et **0** voix contre

DECIDE A L'UNANIMITE

- **De valider le renouvellement de la ligne de trésorerie pour l'année 2026**

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-212203301-20260225-2026_02_02-DE

Fait à Saint-Thélo, le 13/02/2026

Pour extrait conforme,

Secrétaire de Séance
M. Jean-Michel MARSOIN

Mme le Maire
Anne-Laure DUEDAL